Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_34-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre à 20 heures 30, Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 27 novembre 2025 qui lui a été adressée par la Maire, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Sylvie SCULO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Délibérations	Nombre de présents	Nombre de votants	Pouvoirs	Suffrages exprimés
N°01,03,04,05,06,07,08,09,11,12,13,14,15	24	24	5	29
N°10	24	22	4	26
N°16	23	23	4	27
N°17,20,35,37	23	20	6	26
N°18,19,21,22,23,24,25 ,28,29,32,34,36,38,40	23	23	6	29
N°26,27	22	22	6	28
N°30	23	22	6	28
N°31,39	23	21	5	26
N°33	22	22	5	27
N°41	22	20	6	26

Présents :

SCULO Sylvie, HOCQUART Mathias, DUPAS Isabelle, FACCHINETTI Régis, CHATILLON-LE GALL Katy, GUILLARD Anne, ROUAUD Damien, TAZE Christine (jusqu'au point n°16) ; MOREE Denys (sauf aux points n°26 et 27), MAUGENDRE Laure, MORIN Gilles, MOUTON Isabelle, FERTIL Yvan, LAIGO-ARCHAIMBAULT Pascale, FOUQUERAY Jean-Yves, DONAT Roland, PHELIPPO-NICOLAS Anne, THEOU François, ROIGNANT-CECIRE Mireille (sauf au point n°33), MOREL Anthony (sauf au point n°16), MERCIER Françoise, LE FRANC Clément (sauf au point n°41), DELAMOTTE Gérard, GONIDEC Jean-Marc.

Absent(s):

Bruno MARTIN, qui a donné pouvoir à Sylvie SCULO,
Irina ROYER, qui a donné pouvoir à François THEOU,
Laurent LAMBALLAIS, qui a donné pouvoir à Gilles MORIN,
Philippe PARLANT-PINET, qui a donné pouvoir à Mireille ROIGNANT-CECIRE,
Hélène LE GAC, qui a donné pouvoir à Anthony MOREL,
Christine TAZE, qui a donné pouvoir à Roland DONAT (à partir du point n°17),

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de la Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Gilles MORIN

2025-12-34 - Aménagement de la rue des Ecoles – Passation d'un avenant n° 2 au marché de travaux du lot n° 2 – Plantations, ouvrages et mobiliers

Rapporteur : Katy CHATILLON-LE GALL

Par délibération du 5 décembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé Madame la Maire à signer le marché de travaux du lot n° 2 - Plantations, ouvrages et mobiliers avec l'entreprise ID VERDE, pour un montant de 214 000 € HT et ses avenants inférieurs à 5 %.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215602434-20251204-2025_12_34-DE

Un 1er avenant, d'un montant de 10 465,59 € HT, a été notifié à l'entreprise le 26 juin 2025 pour réaliser des travaux de création d'un escalier devant les garages de l'école Dolto, de pose de ganivelles, de traverse sur chemin piéton, de démolition d'un muret et de pose de clôture et portail coulissant.

Depuis, plusieurs ajustements ont été identifiés pour :

- Optimiser la durabilité et faciliter l'entretien des aménagements paysagers, notamment par l'ajout d'une toile biodégradable et de plantations couvre-sol (+ 16 435,68 € HT) ;
- Améliorer l'accès à l'école maternelle Dolto avec la mise en œuvre d'un mélange terre-pierre (+ 6 915,25 € HT) ;
- Protéger les plantations par la pose de chasse-roues (+ 4 798,76 € HT) ;
- Renforcer la sécurité des usagers par l'ajout de ganivelles (+ 2 783,39 € HT) ;
- Adapter l'accès au n° 11 de la rue des Ecoles en raison de la modification de sa configuration (+ 6 939,14 € HT) ;

Ces plus-values sont en partie compensées par la suppression de mobiliers urbains, pour un montant 9 386,00 €.

Ces travaux, d'un montant total de 28 486,22 € HT, soit 13,33 % du marché (plus-value globale de 18,20 %) nécessitent la passation d'un nouvel avenant,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R 2194-5,

Vu l'avis de la Commission MAPA du 25 novembre 2025,

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines et Bâtiments du 25 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 26 voix Pour et 3 voix Contre (Clément LE FRANC, Françoise MERCIER, Jean-Marc GONIDEC) ;

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la passation d'un avenant n° 2 au marché d'aménagement de la rue des Ecoles – Lot n° 2 – Plantations, ouvrages et mobiliers, pour un montant de 28 486,22 €, portant le marché de 224 465,59 € HT, avenant n° 1 compris, à 252 951,81 € HT, soit 303 542,17 € TTC ;

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Fait et délibéré avec les membres présents

Séné, le 9 décembre 2025
La Maire,
Sylvie SCULO

Signé par : Sylvie SCULO
Date : 09/12/2025
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 9 décembre 2025
et publication le 9 décembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.